

Toulouse, le 15 avril 2020

MAIRIE DE TOULOUSE
M. Henri DE LAGOUTINE
Conseiller Délégué au Personnel Territorial

Objet : Situations à la Direction Police Municipale

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 6 avril 2020 portant sur les interrogations des Policiers Municipaux mentionnées dans notre correspondance du 26 mars 2020.

Tout d'abord, et malgré une lecture attentive, nous ne trouvons pas de réponse sur la rédaction d'un protocole précis d'utilisation des équipements de protection individuelle, sujet essentiel pour que chaque Agent puisse s'y conformer.

Ensuite, s'agissant de la mise en quatorzaine d'Agents ayant été en contact rapprochés avec des cas positifs de COVID-19, nous ne parvenons pas à saisir la justification de votre réponse. En effet, vous indiquez que la mise en quatorzaine est une mesure prise « ... en application des notes de service DG/DGRH qui renvoyaient aux préconisations de l'ARS et notamment celle qui visait à placer en quatorzaine toute personne exposée en milieu confiné à une personne porteuse du COVID-19 à moins d'un mètre et pendant plus de 15 minutes ». Nous partageons bien évidemment pleinement cette position, qui est raisonnable compte tenu de l'enjeu sanitaire pour les Agents ; les autorisés sanitaires étant les plus compétentes en la matière.

Aussi, sommes-nous étonnés de la mesure prise au sein de la Direction de la Police Municipale de Toulouse en lisant « ... la décision de rappeler les Agents est intervenue après une évaluation de la situation par la cellule COVID-19 sur la base des directives des autorités sanitaires nationales ».

De nouveaux cas positifs au virus ont été encore récemment recensés au sein de cette Direction et certains Agents contaminés hospitalisés en Service de Réanimation.

Pour le Syndicat Force Ouvrière, la santé des Agents demeure avant tout la priorité. C'est pourquoi, une nouvelle fois, nous vous encourageons à respecter la mise à l'isolement des Agents potentiellement contaminés, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, et cela afin d'éviter une propagation plus large au sein de la Direction de la Police Municipale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copies : DGRH Relations Sociales